

donné aux moissons le temps de mûrir, et aux revenus publics celui d'arriver au fisc. Mais ce gouvernement, toujours pressé de jouir, toujours dans la détresse, aliéna ses droits, vendit ses revenus, mangea son avenir, et, par une foule d'opérations et d'anticipations forcées, jeta dans son propre sein les fondements d'une puissance ennemie qui le dévore. Depuis cette époque, la France a toujours eu un gouvernement, mais ce gouvernement a eu des maîtres : l'autorité n'est plus indépendante, et il est aujourd'hui vrai de dire que nous sommes régis par des esclaves. L'agiotage, armé de ses pompes aspirantes et foulantes, fait hausser et baisser les effets royaux, qui sont devenus les *effets publics*.

Ce jeu rapide attire les regards du peuple, suspend ses facultés, et maîtrise les opinions dans la capitale. Le ministère, attaché comme Ixion à cette fatale roue et contraint d'en suivre les mouvements, ne peut plus s'arrêter qu'il ne soit dans l'alternative de renoncer à ses engagements ou à ses revenus. Tout ministre des finances est donc nécessairement plus ou moins banquier. Celui qui l'est le plus est réputé plus grand ministre : d'où résulte cette étonnante vérité que l'homme de la banque est aussi l'homme de la nation.

En vain dira-t-on que les agriculteurs et les commerçants n'ont que faire des agioteurs et de

députés de l'une et de l'autre Chambre, rougissant de l'inaction où leur absence réduisait les États généraux, se préparèrent à venir faire la vérification de leurs pouvoirs dans la salle des communes. Une partie du clergé passa d'abord, et devait bientôt être suivie de la minorité de la noblesse. Les espérances de la nation s'accrurent par cet heureux événement, et avec elle les actions de la Bourse, puisque le malheur des temps, plus fort que la nature des choses, a rendu ces deux effets inséparables. L'agiotage se réjouit de la prospérité publique, comme un insecte de l'embonpoint des corps auxquels il s'attache¹.

Enfin, vers le milieu du mois de juin, les communes, lasses d'adjurer et de conjurer les deux ordres de venir se joindre à elles pour la vérification générale des pouvoirs; voyant d'ailleurs que le plan de conciliation proposé par le roi n'était pas accepté purement et simplement par la noblesse, crurent qu'il était temps de passer de l'attente à l'action, et qu'elles ne pouvaient différer davantage sans se rendre coupables envers la

1. Paris, étant enclavé dans les terres, n'a pu être une ville vraiment commerçante. Ses manufactures à part, il y règne une industrie stérile qui se dévore elle-même, et qui est surtout remarquable dans les agioteurs ou brocanteurs d'effets publics et particuliers.

Au milieu de ces cris vagues de *patrie* et de *liberté*, et dans cette confusion de tous les rangs, qui paraît à des yeux vulgaires une réunion de tous les intérêts, la fuite ou le silence ont distingué les vrais politiques, les vrais amis de l'ordre, et tous ceux enfin qui savent séparer la liberté de la licence, le courage du fanatisme, et une aveugle insurrection d'une constitution éclairée.

Au reste, jamais Paris ne mérita mieux qu'aujourd'hui le nom de capitale : il a levé l'étendard, et tout le royaume s'est rangé sous lui ; il s'est intitulé *la patrie*, son Hôtel de ville s'est appelé *la nation*, et cet insolent sophisme n'a révolté personne. Paris absorbe tous les revenus de l'État ; il tient dans ses mains toutes les branches de l'autorité ; son Palais-Royal fait des listes de proscription, sa populace les exécute, et la fuite n'est pas toujours permise à ceux qui sont inscrits sur ces listes fatales. Trois millions de paysans armés, d'un bout du royaume à l'autre, arrêtent les voyageurs, confrontent les signalements et ramènent les victimes à Paris : l'Hôtel de ville ne peut les arracher aux fureurs des bourreaux patriotes ; l'Assemblée nationale, en soulevant le peuple, a bien pu renverser le trône, mais elle ne peut sauver un citoyen. Le temps viendra que l'Assemblée dira à l'armée civile : *Vous m'avez sauvée de l'autorité, mais qui me sauvera de vous ?* Songez, As-

N^o XIV

Audit continuo : Quis homo hic est? quo patre natus?

(HOR., Sat., I, VI.)

Maintenant, s'il est un problème intéressant au monde, c'est celui que nous offre la situation actuelle de la France. *Que deviendra le roi? que deviendront les fortunes?* Chacun se le demande, et, dans la consternation universelle, l'intérêt, la peur ou le fanatisme répondent tour à tour. Nous essaierons bientôt si, à travers leurs cris, la raison pourra faire entendre sa voix; et, sans trop nous livrer à l'art des conjectures, nous verrons jusqu'à quel point il est permis à nos faibles regards de se porter dans l'avenir.

Mais, avant d'examiner les travaux de l'Assemblée nationale et de prononcer sur notre état futur, d'après l'état où nous sommes, il faut d'abord convenir que les sottises de la cour et les griefs de la nation étaient montés à leur comble; nous ne saurions trop le répéter. Tous les rois du monde ont reçu une grande leçon dans la personne du roi de France. Les gouvernements apprendront désormais à ne pas se laisser devancer par les peuples qu'ils dirigent. Dans le nord de

N° XV

*O navis, referent in mare te novi
Fluctus!*

(HOR., *Od.*, l. I.)

Nous avons laissé le roi décoré d'une cocarde patriotique, mais sans armée, sans conseil, sans ministre, sans argent, livré à toutes les entreprises d'un corps législatif. Les esprits modérés pensaient que, de ce jour même, l'Assemblée aurait dû tomber aux pieds d'un roi dont les mains étaient désarmées, et qu'elle aurait dû lui rendre en hommages apparents ce qu'il perdait en réalité, afin de lui concilier le respect; et surtout afin de contenir le peuple qui pouvait se porter aux extrémités, s'il s'apercevait trop que le gouvernement était sans force. On espérait que cette foule de législateurs se hâteraient de resserrer les liens du corps politique, ébranlé par une si grande secousse; que les pouvoirs allaient être balancés par une sage constitution, et la législation commencée; on espérait surtout que l'Assemblée nationale allait s'occuper des finances. Mais on verra bientôt comment nos députés, enflés de leur victoire sur l'autorité royale, enivrés de l'encens qui fumait pour eux dans toutes les provinces, forts d'une milice innombrable et de

France : Paris, l'Assemblée nationale et les municipalités des villes ; mais où est le roi ? où sont les tribunaux ? et, si les assemblées provinciales n'arrêtent pas la grande Assemblée, si les districts de Paris ne contiennent pas l'Hôtel de ville, que deviendrons-nous ?

La vanité de la plupart des députés est la cause d'un si grand malheur. C'est cette passion des petites âmes qui a séché dans leur germe les fruits de la révolution actuelle. Que demandions-nous en effet ? D'être aussi bien que les Anglais ; mais nos députés ont voulu que nous fussions mieux. Au lieu de profiter de l'expérience faite sur l'Angleterre, ils ont voulu en faire une sur nous. Ils ont hasardé la monarchie. En vain la prudence leur disait d'*imiter* ; la vanité leur a dit de *créer*, et ils n'ont pas hésité.

Pour prendre la chose d'un peu haut, il est né-

libre qu'au moment où il nomme ses magistrats et ses représentants, mais qu'il ne l'est plus dès qu'il les a nommés. Ce qui n'est pas vrai : ce peuple n'est pas toujours en exercice de souveraineté, mais il est toujours libre, soit qu'il se donne des lois, soit qu'il les exécute.

Ainsi Montesquieu, en définissant l'État despotique et l'État démocratique, a fait comme les géomètres lorsqu'ils parlent d'un point sans étendue et d'une ligne sans largeur. La démocratie pure et le despotisme absolu sont deux couleurs premières dont les teintes dominent plus ou moins dans chaque sorte de gouvernement.

quand nous félicitâmes M. l'abbé Maury sur sa délivrance, et nous fûmes très heureux qu'il ne tombât pas dans l'esprit de cet abbé de nous appeler ses amis et de nous embrasser, car nous étions lapidés. Je ne sais s'il s'est aperçu de ce nouveau moyen de perdre ses ennemis, mais il s'est tiré des mains de ses geôliers, fort content d'en sortir, et en même temps fort changé pour les trois jours qu'il y a passés.

Nous ne savons s'il aura cédé à sa reconnaissance pour l'Assemblée nationale, ou à son ressentiment contre le petit peuple et contre tous les démocrates, c'est-à-dire s'il sera retourné à Versailles ou s'il aura passé dans les Pays-Bas : il est sorti sans nous dire son secret. On lui a fait jurer en partant qu'il aimerait toujours Péronne. Il l'a juré sans difficulté, bien sûr qu'il trouverait parmi les évêques de la majorité quelque casuiste qui le délierait de la sainteté du serment.

Croiriez-vous, Madame, que M. l'abbé Maury passait son temps à lire ses sermons et ses discours académiques aux miliciens qui le gardaient? Il aura trouvé les Péronnels incorruptibles en fait d'éloquence. On dit que César, étant tombé entre les mains des pirates, leur lisait ses harangues, les traitait de barbares quand ils n'écoutaient pas, leur promettait de les faire pendre s'il retournait jamais à Rome; et ce qu'il y a de plaisant, c'est

qui, semblable à l'unité, contient toutes les perfections : le Souverain, l'État et le Gouvernement n'étant qu'un, il y a *identité*, et alors on se passe des proportions comme on se passe de l'image quand on a la réalité. Mais nous avons dit qu'il n'existait pas de démocratie pure; et, si l'on nous objecte qu'elle pourrait, à toute rigueur, exister dans une très petite ville, nous répondrons qu'il faudra que les citoyens d'une telle ville soient sans cesse occupés à régner les uns sur les autres, c'est-à-dire à faire observer les lois et à expédier les affaires publiques; qu'il faudra, par conséquent, qu'ils aient des esclaves pour leurs affaires domestiques. Il serait donc vrai, comme Hobbes et Rousseau l'ont soupçonné, que la liberté suprême ne pourrait exister sans l'extrême esclavage; comme il est certain qu'on n'exercerait pas la clémence s'il n'y avait pas d'offense.

Mais revenons à l'Angleterre, modèle des grands États qui sont forcés d'avoir des représentants et de diviser la souveraineté. Cromwell, qui était

tout capitaines perpétuels qu'ils étaient, n'auraient-ils pu se soutenir contre le sénat, sans la puissance tribunitienne. C'est ce qui les rendit despotes : ils réunirent alors toutes les magistratures, tout le gouvernement, tout l'État enfin, dans leur personne. C'est à cette époque, dit-on, et à cause de cette réunion de pouvoirs, que la flatterie commença à parler au pluriel à une seule personne, et à lui dire *vous*.

être révolté les provinces; d'ailleurs, il aurait fallu expulser ou massacrer la famille royale; mais le temps mûrit tout : au lieu que la démocratie, sous le nom et les apparences de la monarchie, sera le mot secret de la constitution, le prix de nos lumières, et l'heureux lien de tous les partis et de tous les intérêts. »

M. Necker, voyant qu'il était dupe des démagogues et que l'anéantissement de la monarchie était forcé, tâcha du moins d'intervenir dans ce dernier acte. N'ayant pu obtenir au roi le *veto absolu*, il conçut le dessein de lui arracher à lui-même la demande d'un *veto suspensif*, et se servit de la fermentation des esprits et des menaces du Palais-Royal pour intimider le conseil. Il communiqua sa prudence et même son effroi à tant de députés qu'il aurait pu, au besoin, pratiquer une majorité dans l'Assemblée nationale. Enfin, pour influer d'une manière plus incontestable dans cette décision, il envoya son rapport, qui était tout en faveur du *veto suspensif*, s'obstinant à faire un tel présent à l'Assemblée et à la nation, et ne voulant pas mourir sans avoir été en France ministre républicain ou national.

M. Mounier, président de l'Assemblée, montra une dextérité et une finesse dont il est rare que les honnêtes gens aient occasion de faire usage. Certain que le rapport envoyé par M. Necker était

volté ¹. Les esprits les mieux intentionnés n'entendent rien depuis longtemps à notre situation : les cabales ont tellement croisé les intérêts et obscurci tous les faits ; l'Assemblée nationale a si bien démenti ses cahiers par ses principes, et ses principes par ses actions ; toutes les têtes sont si pleines de comités et de districts, de départements et de municipalités, de crimes et de conjurations, que dans cet affreux chaos on distingue à peine le cri du malheur, toujours couvert par celui de con-

1. Le mot de liberté sera toujours une énigme tant qu'on y verra autre chose que l'ouvrage des lois et le fruit de la constitution, tant qu'on la confondra avec l'indépendance naturelle. Il nous manque une bonne définition de la liberté. Pour parvenir à s'entendre, il faudrait d'abord se demander quels sont les éléments de la liberté. Il me semble que l'homme sortant de l'état naturel pour arriver à l'état social perd son indépendance pour acquérir plus de sûreté ; la liberté est donc l'effet d'un contrat entre l'indépendance et la sûreté. L'homme quitte ses compagnons des bois qui ne le gênent pas, mais qui peuvent le dévorer, pour venir trouver une société qui ne le dévorera pas, mais qui doit le gêner. Il stipule ses intérêts du mieux qu'il peut, et, lorsqu'il entre dans une bonne constitution, il cède le moins de son indépendance et obtient le plus de sûreté qu'il est possible. C'est un vaisseau qui se fait assurer en quittant le rivage, et qui, pour la garantie du tout, diminue volontairement ses profits. Avec cette définition de la liberté, on explique tous les phénomènes qu'elle nous présente dans l'histoire ancienne et moderne. A Rome et dans Athènes, par exemple, l'indépendance l'emportait sur la sûreté ; dans une monarchie, comme l'Angleterre, la sûreté l'emporte sur l'indépendance, etc.

bare ; vous avez dit qu'elle n'entendait rien à une constitution, qu'elle était encore flétrie des stigmates de la féodalité, et que, bien loin de vous donner des exemples, c'était plutôt à elle à les prendre de vous.

Envoyés seulement pour réformer, vous n'avez songé qu'à renverser ; votre comité des subsistances n'a pas donné un pain, votre comité des recherches n'a pas trouvé un fait. Ainsi qu'à des enfants, il vous a semblé plus beau de détruire que de bâtir, et, dans cette démolition universelle de l'ancien édifice, vous n'en avez pas su conserver les matériaux, car le peuple vous les ravissait et les brisait à mesure que vous les détachiez. Aujourd'hui vous ne sauriez plus les rassembler qu'à main armée ; et, si, dans le désespoir où vous aurez poussés tant de faux pas, vous preniez enfin ce parti, vous trouverez à qui parler ; vous trouverez un peuple qui a goûté de l'anarchie et de la cessation des impôts ; vous trouverez partout les barrières renversées, les droits abolis, les revenus taris dans leurs sources et les provinces fournies par la contrebande ; vous verrez les tribunaux muets ou déserts, les débiteurs furieux ou armés, les créanciers désarmés ou tremblants ; vous verrez tout cela, et vous ne verrez que votre ouvrage.

Voilà ce que j'adresserai à la moins coupable partie de l'Assemblée nationale, aux députés fai-

C'est ce que les ministres de Sa Majesté ne comprirent pas : car, vers l'époque où la faction d'Orléans perdait sa cause contre la branche espagnole, les démagogues de l'Assemblée ayant voulu que l'on présentât les arrêtés du 4 août à la sanction royale, le ministère engagea le roi à écrire à l'Assemblée nationale une lettre pleine d'observations sur ces arrêtés, afin d'essayer le *veto suspensif*.

A la vérité, le roi reconnaissait par cette lettre tous les principes consacrés dans les arrêtés du 4 août. Il approuvait le rachat des droits seigneuriaux ; la suppression des colombiers, du droit de chasse, de la vénalité des offices, du casuel des curés, des privilèges pécuniaires et des privilèges des provinces ; l'admission de tous les sujets à tous les emplois et la nécessité de mettre obstacle à la pluralité des bénéfices. Le roi se bornait à représenter que les redevances personnelles qui ne dégradent pas l'humanité ne pouvaient être abolies sans dédommagement. Il promettait d'approuver la suppression des justices seigneuriales quand il

sement dans sa nature même, cherchent toujours hors de leur sujet des copies à imiter, ne voudront pas reconnaître dans le veto naturel que j'indique celui qu'ils ont dans leurs vues. »

L'homme qui s'exprime ainsi pêche non seulement contre le français, mais encore contre la métaphysique des langues, et serait barbare en tout temps et en tout lieu.

délai, sans observations, et peut-être même sans les connaître. Comment, après de tels événements, les Français font-ils encore semblant de croire que leur roi n'est pas anéanti dans la constitution actuelle? Le moindre de ses sujets, pouvant élire ou être élu, proposer ou rejeter des lois, n'est-il pas plus intimement lié à l'État que lui, et n'y exerce-t-il pas une tout autre influence?

Quelques personnes ne cessent d'être étonnées que le roi, en recevant l'ordre d'obéir aux arrêtés du mois d'août, et en voyant le huitième et le onzième article de la constitution, ne soit pas venu en pleine assemblée et n'ait pas dit : « Messieurs, je ne veux point régner à ce prix ; voilà ma couronne : osez vous en saisir et me nommer un successeur. » Il est certain que la magnanimité, qui confond toujours l'insolence, aurait dérangé le système de l'Assemblée. Mais les ministres avaient sans doute répondu de Louis XVI. Un ambassadeur grec disait à un roi de Thrace : « Comment pouvez-vous régner sur des hommes inconstants et si féroces? — *Je règne*, répondit ce prince, *parce que ma couronne tient plus à ma tête que ma tête à mon corps.* »

Tel était l'état des choses vers la fin du mois de septembre, lorsque le roi, sans prérogative, sans défense et sans volonté, laissait tous les partis sans prétexte, sans obstacle et même sans ressort ; lors-

